



**Déclaration liminaire pour le CTA inter académique
Bourgogne Franche-Comté
Réforme territoriale – 16 Décembre 2019**

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Le Sgen-CFDT n'a pas d'opposition de principe à des changements dans l'organisation des services, pour peu que cela ait du sens et des effets d'amélioration pour le service public rendu comme pour les agents qui le servent.

La réforme territoriale qui se joue ici, et dont vous nous présentez la déclinaison prévue pour notre région académique, n'est convaincante ni pour l'une, ni pour l'autre dimension. Comme nous l'affirmions en CTMEN (Comité technique ministériel), si la justification d'une parole de l'Éducation Nationale portée fortement face aux présidents de région peut s'entendre, la solution choisie en matière de gouvernance est une solution hiérarchique qui ne nous convient pas.

Sur le volet RH, le dialogue social n'a pas été au rendez-vous et le chantier est immense. Nous demandons la mise en place de GT, les représentants des personnels souhaitent s'investir et apporter pleinement leur expertise.

De plus nous demandons qu'il soit également précisé que les discussions sur la convergence indemnitaire, comme sur les autres sujets, se feront dans le sens d'un alignement par le haut.

Nous l'avons dit et redit, les personnels sont mis devant les faits accomplis. La réforme plaque un modèle et ils devront suivre. Nous demandons la tenue de réunion permettant des échanges entre les responsables académiques et les services. Tout ne peut pas reposer uniquement sur le futur chef de service.

Nous appelons de nos vœux un travail en profondeur sur les modes de fonctionnement des services qui laisse la pleine part à chaque agent dans le travail et dans le collectif de travail. Chacun doit être en mesure de pouvoir discuter de la manière dont nous rendons collectivement le service public et de pouvoir faire des propositions dans l'amélioration du travail. C'est l'inverse d'un pilotage par le haut que nous demandons ; or ce n'est pas ce qui est proposé en commençant par mettre en place une direction centralisée du service.

Concernant l'arrêté présenté à ce CTA, nous observons qu'il ne respecte pas les termes du II de l'article R.222.36-4, à savoir qu'il ne fixe pas les attributions des services académiques créés, ni l'étendue de leur compétence territoriale, ni les moyens mis à leur disposition ni les modalités d'évaluation de leur action. Il ne mentionne pas son responsable.

Si on compare avec le travail réalisé par les services académiques de la région académique Auvergne - Rhône Alpes où les représentants des personnels ont été associés dès le mois de juillet, vous constaterez que nous sommes à des années lumières selon les documents mis en ligne par les collègues du Sgen-CFDT de Grenoble. Un coup d'œil sur les dispositions créant les services inter académiques en charge des statistiques, de l'évaluation de la prospective et de la performance entre les régions BFC et AURA suffit à vous en convaincre.

Enfin, nous terminerons en indiquant une autre inquiétude qui est celle de voir une partie des personnels d'encadrement se détourner de l'éducation nationale parce qu'inquiets du devenir de leur poste, par perte d'un horizon de carrière mais aussi de prérogatives, par la mise en concurrence entre académies au sein de services régionaux...